



Droits du particulier suite à un avis à tiers détenteur

Par **orleanis**, le **26/04/2010** à **19:51**

Bonjour, je me permets de vous contacter car je suis dans une impasse administrative concernant un avis à tiers détenteur.

Ce dernier a eu lieu suite au non paiement de mes impôts (environ 700€ taxe hab+redevance tv), j'étais dans une période de maladie, et malgré les relances du Trésor Public, j'ai laissé la situation s'enliser.

Actuellement, je travaille en intérim; je demande régulièrement des acomptes pour payer mes prélèvements mensuels, et alimenter mon compte qui à l'heure d'aujourd'hui est à -785€.

Mon problème est qu'à cause de cet ATD, la boîte d'intérim ne veut plus me verser d'acompte, mes prélèvements ne passent plus, et s'ajoutent à cela tous les frais bancaires, le cercle vicieux.

En date du 08/04, le Trés Pbc a déjà pris 102€ sur mon compte, même si débiteur, a-t-il le droit ?

Peut-on me laisser ainsi, sans aucun revenu ?

Je vous prie de bien vouloir m'aider, je ne sais plus vers qui me tourner, chacun(e) se renvoyant la balle, incapable de me renseigner correctement.

Cordialement
W ANDALOUSI
née le 27 mai 1984